

TAXES COMMUNALES 2019

- * une quotité de 2,1 (inchangée)
- * taxe immobilière 1,2 o/oo,
- * avances cadastrales 0,05 o/oo
- * fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires
+ Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP
- * taxe des chiens Fr. 35.00 par animal
- * taxe des déchets :
 - Fr. 90.00 par ménage
 - Fr. 150.00 par résidence secondaire
 - Fr. 110.00 par entreprise,
 - Fr. 260.00 par restaurant
 - Fr. 20.00 cantines FC et tir
- * prix de l'eau :

Taxe de l'eau	Fr. 160.00
Taxe du compteur	Fr. 50.00
Taxe minimale par ménage	Fr. 250.00
Taxe min. par résidence secondaire	Fr. 400.00
Prix du m3	Fr. 2.30
- * épuration :

Taxe d'épuration	Fr. 160.00
Prix du m3	Fr. 2.20